

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Comment vous faire aider en cas de difficultés à remplir votre déclaration de revenus ?

Publié le 20 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © alfa27 - Adobe
Stock.com

La déclaration des revenus de 2021 a débuté le 7 avril 2022. Où indiquer les dépenses pour l'installation d'une borne de recharge de voiture électrique ? Les frais professionnels de télétravail ? Le montant d'un premier abonnement à un titre de presse ? Les revenus d'une location meublée ? Si vous êtes un peu perplexe sur les cases à remplir sur votre déclaration de revenus, il existe des solutions gratuites pour vous aider. [Service-Public.fr](#) en dresse la liste.

Contactez les impôts par téléphone ou la messagerie sécurisée de votre espace Particulier

Vous pouvez contacter votre service des impôts des particuliers dont le numéro est indiqué sur votre avis d'imposition. Par ailleurs, vous pouvez également appeler le numéro non surtaxé 0 809 401 401 disponible du lundi au vendredi entre 8h30 et 19h.

Vous pouvez également passer par la messagerie sécurisée en vous connectant à votre espace Particulier du site [impots.gouv.fr](#), en cliquant sur « *Messagerie sécurisée* » qui se trouve en haut à droite de la page. Vous pouvez poser votre question à un agent de l'administration fiscale.

Prendre un rendez-vous avec un agent de l'administration fiscale

Si vous avez un doute, un changement important de situation au cours de l'année 2021 ou un problème important pour remplir votre déclaration de revenus, vous pouvez aussi prendre un rendez-vous avec un agent des Finances publiques. Dans ce cas, connectez-vous sur votre espace Particulier sur le site [impots.gouv.fr](#), puis cliquez sur la rubrique « *Contacts et RDV* » en haut à droite de la page, puis cliquez sur « *Prendre rendez-vous* ».

Vous pourrez choisir entre un rendez-vous par téléphone, par visioconférence ou sur place, au guichet, et choisir le créneau disponible. Pour finaliser votre demande, vous devrez indiquer vos nom et prénom, votre numéro fiscal, un numéro de téléphone, et une adresse de courriel. Vous pourrez également modifier ou annuler votre rendez-vous si vous avez un empêchement.

Poser votre question à un expert-comptable

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des interrogations particulières pour remplir votre déclaration de revenus, les experts-comptables accompagnent les contribuables dans la déclaration de leurs revenus grâce à l'opération grand public Allô impôt. Les 19, 20, 23, 24 et 25 mai 2022 de 9h à 18h, des professionnels bénévoles vous renseigneront gratuitement au téléphone. Les 19 et 24 mai, deux nocturnes sont prévues jusqu'à 21h. Un numéro vert gratuit est à votre disposition ces jours-là : 0 800 06 54 32.

Et aussi

- Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N247>)
- Impôt sur le revenu : calcul et paiement
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N219>)
- Déclaration des revenus de 2021 : le calendrier
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15597>)
- Les nouveautés pour la déclaration des revenus de 2021
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15613>)

Pour en savoir plus

- Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021
(https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/jr_2022/accueil.htm)
Direction générale des finances publiques
- Allô impôts
(<https://www.allo-impot.fr/>)
Ordre des experts comptables